

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL  
D'ÉLECTRIFICATION  
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

## Extrait du registre des délibérations du Comité syndical

Réunion du lundi 4 avril 2022

Date de convocation : 29 mars 2022	Nombre de membres { présents : 41 absents : 42
Nombre de membres en exercice : 83	
Date de publication : 14 avril 2022	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 41  
Voix CONTRE : 0 – Délibération n° C2022-14  
Abstentions, blancs ou nuls : 0

**OBJET : Programme Bornes de recharge 2022 (VE 2022)**

L'an DEUX MIL VINGT-DEUX, le QUATRE du mois d'AVRIL, lundi à 9 heures 25 minutes, les membres du Comité du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au complexe Saintes Vegas, sous la présidence de monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 29 mars 2022.

ÉTAIENT PRÉSENTS : 41 délégués, formant la majorité des 83 membres en exercice  
(Nota : du fait de l'état d'urgence sanitaire, le quorum se porte à 28)

Mme ADOLPHE Mariette, déléguée de la commune de SAUJON  
M. BERTAUD Christophe, délégué de la commune de LA ROCHELLE  
M. BERTRAND Marc, délégué du canton de Pons  
M. BOURSIER Daniel, délégué du canton de Marans  
Mme BRANCHEREAU Christine, déléguée du canton de Saintonge Estuaire  
M. BRODZIAK François, délégué du canton des Trois Monts  
M. CAUSSIN Jean-Pierre, délégué du canton de Matha  
M. DAUGY Emmanuel, délégué du canton de La Tremblade  
M. DAVIAUD Alain, délégué du canton de Thénac  
M. BOUCARD Dominique, suppléant de M. DE BLEECKER Hervé, délégué de la commune de PUILBOREAU  
Mme DEMENÉ Lydie, déléguée du canton de Tonnay-Charente  
Mme FALCONNET Marie-Line, déléguée du canton de Matha  
M. FOURRÉ Jean-Luc, délégué du canton de Chaniers  
M. GAILLOT Bruno, délégué du canton de l'île d'Oléron  
M. GARDELLE Jérôme, délégué du canton de Thénac  
M. GARDIEN Maurice, délégué du canton de La Jarrie  
M. GARRAUD Patrick, délégué du canton de Saint-Porchaire  
M. GEOFFROY Pierre, délégué du canton de Saint-Jean-d'Angély  
M. GOUSSARD Jean-Paul, délégué du canton de l'île de Ré  
M. JOURDAIN Serge, délégué du canton des Trois Monts  
M. JUSTINIEN Rémi, délégué de la commune de TONNAY-CHARENTE  
M. KINDER Alain, délégué du canton de Saint-Porchaire  
M. LESAUVAGE Thierry, délégué de la commune de ROCHEFORT  
M. LESPINASSE Sylvain, délégué du canton de Chaniers

M. LOUX Gilbert, délégué de la commune de ROYAN  
M. LUCAZEAU Christian, délégué du canton de Saintonge Estuaire  
M. MAINDRON Bernard, délégué du canton de Jonzac  
M. MARY Guy, délégué du canton de La Tremblade  
M. MASERO Michel, délégué du canton des Trois Monts  
M. MICHAUD Jacky, délégué du canton de Saint-Porchaire  
M. ORGERON Patrick, délégué de la commune de PÉRIGNY  
M. PETIT Jean-Jacques, délégué du canton de Châtelailon-Plage  
M. PETIT Jean-Marie, délégué de la commune de MARENNES-HIERS-BROUAGE  
M. PROUTEAU Jacky, délégué du canton de Saint-Jean-d'Angély  
M. LORAND Jean, suppléant de M. ROBIN Patrick, délégué de la commune d'AYTRÉ  
M. ROUYER Denis, délégué du canton de Marennes  
M. TAUNAY Dominique, délégué du canton de Saujon  
M. TERRIEN Joël, délégué de la commune de SAINTES  
M. VALLÉE Michel, délégué du canton de Saintonge Estuaire  
M. VENNER Gilles, délégué du canton de Matha  
M. ZÉLIE Roger, délégué du canton de l'île de Ré

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS : 42 délégués.

M. BARATHIEU André, délégué du canton de Tonnay-Charente, excusé  
M. BOUCHET Jean-Pierre, délégué du canton de Pons, excusé  
M. BRIDIER Patrice, délégué du canton de l'île d'Oléron, excusé  
M. BRUNET Elisée, délégué du canton de l'île d'Oléron  
M. BURNET Alain, délégué de la commune de ROCHEFORT  
M. CABRI Christophe, délégué du canton de Jonzac  
M. CADOT Matthieu, délégué du canton de Saint-Jean-d'Angély  
M. CALMONT Bruno, délégué du canton de Surgères, excusé  
M. CÉNÉRINI Gilles, délégué du canton de La Tremblade, excusé  
M. COULON Thierry, délégué de la commune de CHÂTELAILLON-PLAGE  
M. CROUZET Jacques, délégué du canton de Thénac  
M. DAVIET Laurent, délégué de la commune de SAINTES  
M. DELAGE Stéphane, délégué du canton de Marennes, excusé  
M. DEVOUGE Stéphane, délégué de la commune de VAUX-SUR-MER  
M. DURESSAY Julien, délégué de la commune de ROYAN, excusé  
M. FERRET Bruno, délégué du canton de Marans  
Mme GATINEAU Sylvie, déléguée du canton de Marans, excusée  
M. GLENEAUD Jacques, délégué du canton de Lagord  
M. GUÉGO Dominique, délégué de la commune de LA ROCHELLE  
M. GUIGNOUARD Philippe, délégué de la commune de LAGORD  
M. GUILBERT Eric, délégué de la commune de SAINT-PIERRE-D'OLÉRON  
M. INÈS Richard, délégué du canton de La Jarrie, excusé  
M. LAMOUREUX Pascal, délégué du canton de Saujon  
M. LANGLAIS Jean-Charles, délégué du canton de Pons  
M. LANNELONGUE Xavier, délégué du canton de La Jarrie, excusé  
M. LEDUC Neven, délégué du canton de Surgères, excusé  
Mme LYONNET Marcelle, déléguée du canton de Châtelailon-Plage, excusée  
M. MARTAIL Alain, délégué de la commune de DOMPIERRE-SUR-MER  
M. MICHAUD Régis, délégué du canton de Marans  
M. MOUTARDE Jean, délégué de la commune de SAINT-JEAN-D'ANGÉLY, excusé  
M. PELLETIER François, délégué du canton de Surgères, excusé  
M. PETITFILS Franck, délégué du canton de La Jarrie, excusé  
M. PHILBERT Patrick, délégué de la commune de NIEUL-SUR-MER, excusé  
M. PICOT Jean-Pierre, délégué du canton de l'île de Ré, excusé  
M. REMPAULT Michel, délégué du canton de Marennes, excusé  
M. ROUSSEAU Jean-Yves, délégué de la commune de SURGÈRES  
Mme SIMON Nathalie, déléguée de la commune de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE, excusée  
M. VACHON Bernard, délégué du canton de Chaniers, excusé  
M. VALLÉE Gilles, délégué du canton de Tonnay-Charente  
Mme VALLIER Marie-Hélène, déléguée du canton de Jonzac, excusée  
M. VILATTE Gérard, délégué du canton de Châtelailon-Plage, excusé  
Mme VISSAULT Isabelle, déléguée du canton de Lagord, excusée

Madame Lydie DEMENÉ, déléguée du canton de Tonnay-Charente, est élue secrétaire de séance, à l'unanimité.

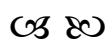
M. le Président explique que le SDEER est en passe d'être concerné à divers titres par le déploiement des bornes de recharge de véhicules électriques :

- L'infrastructure initiale de 57 bornes de recharge rapide (36 kW) et une borne de recharge à haute puissance (> 100 kW), prévue depuis 2017 avec la contribution financière du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, est désormais presque achevée ; l'enveloppe de cette infrastructure devrait atteindre environ 2 100 000 euros d'investissement (HT) ;
- Un plan de déploiement de 27 nouvelles bornes de recharge rapide (36 kW) a été présenté dans le cadre d'une part du *Plan de relance* de l'Etat consacré aux communes rurales ; l'enveloppe de cette infrastructure devrait atteindre environ 830 000 euros d'investissement (HT) ;
- Hors plans de déploiement, l'installation de quelques bornes de recharge pourrait être sollicitée par des communes ayant transféré leur compétence IRVE au SDEER ;
- La Région Nouvelle-Aquitaine est susceptible de lancer un appel à projet pour quelques dizaines de bornes de recharge à haute puissance dans la Région le SDEER pourrait se porter candidat pour jusque trois bornes ;

Pour ce qui est d'un éventuel appel à projets de la Région Nouvelle-Aquitaine, le niveau de subvention n'est pas connu : M. le Président propose au Comité que le SDEER ne s'engage pas dans un projet dont au moins 30 % de l'investissement serait pris en charge par la subvention de la Région, et que le SDEER limite sa participation d'investissement à 150 000 euros (HT).

Enfin, M. le Président propose au Comité de donner mandat au Bureau pour :

- poursuivre la sollicitation de l'Etat, du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, du Conseil départemental de Charente-Maritime, de l'Avere-France ou tout autre organisme pour toute subvention pour la mise en place de l'infrastructure de recharge de véhicules électriques réalisée par le SDEER, par le biais de toute convention, si nécessaire ;
- solliciter de la Région Nouvelle-Aquitaine la possibilité de substituer deux bornes de recharge rapide par deux bornes de recharge à haute puissance, dans les limites de l'enveloppe budgétaire permise par la convention qui la lie ;
- décider de l'implantation des bornes (ou de la borne) de recharge à haute puissance (> 100 kW) ;
- candidater à la pose de jusque trois nouvelles bornes de recharge à haute puissance, dans le cadre d'appel à projets qui seraient lancés par la Région Nouvelle-Aquitaine ;
- se prononcer, le moment venu, sur la réalisation d'un emprunt couvrant la part d'investissement portée par le SDEER pour l'achat et la mise en place des bornes, à rembourser sur cinq ans, en tant que de besoin, soit un total envisagé de 1 800 000 euros.



LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

1 - Adopte l'ensemble des propositions qui lui ont été faites concernant le programme Bornes de recharge 2022 (VE 2022) :

- déploiement d'un réseau de 27 bornes de recharge rapide dans le cadre du Plan de relance ;

- déploiement d'un réseau de 3 bornes de recharge à haute puissance dans le cadre d'appels à projets qui seraient lancés par la Région Nouvelle-Aquitaine ;

2 - Admet le principe d'un emprunt de 1 800 000 euros à rembourser sur cinq ans, à réaliser en tant que de besoin, pour le programme VE 2022 ou pour compléter les programmes VE 2020 et VE 2021.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.*

*Pour copie certifiée conforme,  
le Président,  
François BRODZIAK*